

288ème séance plénière

PC Journal No 288, point 4 l'ordre du jour

**DECISION No 362
REVISION DU PROCESSUS ET DE LA PRESENTATION
DU BUDGET DE L'OSCE**

Le Conseil permanent,

Rappelant l'alinéa 1 du paragraphe II de sa Décision No 331 en date du 15 décembre 1999 par laquelle il a chargé le Comité financier informel de lui présenter un rapport et des recommandations sur les moyens d'améliorer le processus d'élaboration et d'examen du budget, l'accent étant mis sur la définition d'un processus budgétaire plus uniforme,

Prenant note avec intérêt des contributions que le Comité financier informel et le Secrétariat ont apportées à l'examen de cette question,

- Approuve la proposition de la Présidence concernant un processus budgétaire uniforme (PC.IFC/29/00/Rev.1) ;
- Appuie la proposition du Secrétariat relative à une présentation révisée du budget de l'OSCE (PC.IFC/19/00/Rev.2) ;
- Décide d'accorder une attention suivie aux moyens d'améliorer la budgétisation par programme qui pourrait inclure l'évaluation de toutes les activités inscrites au programme et de reprendre, si nécessaire, l'examen de la question.